

Bruxelles veut ponctionner vos comptes bancaires pour renflouer les banques

écrit par Christine Tasin | 5 juin 2015



Et il y en a encore pour croire en cette Europe et la défendre ?

Et il y en a encore pour demander “plus d’Europe” ?

Ce qui se prépare, eu égard à la situation catastrophique de nos pays endettés est énorme : en cas de crise du pays, on pourra confisquer tout ce qui sera sur vos comptes bancaires au-delà de 100000 euros.

<https://olivierdemeulenaere.wordpress.com/2015/05/31/la-direct>

[ive-brrd-permettant-de-ponctionner-les-comptes-des-deposants-bientot-en-france/](#)

C'est inacceptable, parce qu'il ne s'agit pas ici de patriotisme économique, ce qui serait le cas si le peuple souverain, récupérant les manettes de son pays, devait se serrer la ceinture et participer à l'effort national de reconstruction après un séisme (comme un quinquennat Hollande, par exemple). Non, il s'agit ici de renflouer les banques... qui font n'importe quoi, spéculent, vendent du vent, achètent du vent... réduisent à la ruine et au suicide de petits entrepreneurs, de petits propriétaires...

Lire cet article qui éclaire le fonctionnement des banques et de la monnaie :

<http://leblogalupus.com/2015/06/01/%EF%BB%BFedito-du-lundi-le-r-juin-2015-sauver-nos-societes-plutot-que-les-financiers-par-bruno-bertez/>

On va droit dans le mur, à Bruwelles comme à l'Elysée, ils le savent... et ils anticipent en se donnant les moyens de nous voler notre argent.

A lire encore, en complément :

<https://olivierdemeulenaere.wordpress.com/2015/03/06/alerte-premiere-application-de-la-directive-permettant-la-ponction-des-comptes-bancaires-ph-herlin/>

Et, cerise sur le gâteau... Bruxelles menace de saisir la Cour européenne de justice si la France et les autres pays concernés ne transposent pas la directive dans le droit national...

L'exécutif européen a rédigé cette directive à la suite de la

crise financière qui a commencé en 2008 et elle a donné aux 28 pays de l'Union européenne jusqu'à la fin de 2014 pour l'intégrer dans leur droit national.

Il précise que la Bulgarie, la République tchèque, la France, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Suède n'ont pas respecté les délais. « La demande de la Commission prend la forme d'un avis motivé, qui constitue la deuxième étape de la procédure d'infraction de l'Union européenne. Si ces pays ne s'y conforment pas dans un délai de deux mois, la Commission pourra décider de saisir la Cour de justice de l'Union européenne », dit la CE dans un communiqué.

Décidément charbonnier n'est plus maître chez lui.

Contre l'islam, contre l'Europe, quand les Français vont-ils enfin se révolter ?

Peut-être, après tout, que leur argent confisqué sera la cerise sur le gâteau, la goutte d'eau qui leur fera voir rouge... On ne sait plus ce qu'il faut espérer.

Christine Tasin